

**PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SÉANCE  
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC  
575, RUE SAINT-AMABLE, SALLE 4.51  
QUÉBEC (QUÉBEC)**

**LE JEUDI 12 JUIN 2008**

**Adopté tel que rédigé à la séance du Conseil du 24 septembre 2008**

**LES MEMBRES DU CONSEIL SIÈGENT À HUIS CLOS.**

Membres présents : M. Laurent McCutcheon, président

Mme Catherine Barrette  
M. Normand Bolduc  
M<sup>e</sup> Pierre Cloutier  
M<sup>e</sup> Hélène de Kovachich  
M<sup>e</sup> Suzie Ducheine  
M. Joseph Gabay  
M<sup>e</sup> Hélène Gouin  
M<sup>e</sup> Luc Harvey  
Mme Marie Élise Lebon  
M<sup>e</sup> Pauline Perron  
M. Antoine Roumi  
M<sup>e</sup> Andrée St-Georges

M<sup>e</sup> André Forget, secrétaire

Personnes absentes : M<sup>e</sup> Micheline Bélanger  
M<sup>e</sup> Monique Corbeil

Sont aussi présentes : M<sup>e</sup> Sylvie Gosselin, avocate  
M<sup>e</sup> Sophie Vaillancourt, adjointe au président

**Ouverture de la séance à huis clos à 10 h 51.**

**Les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 24 janvier 2008 ainsi que pour les discussions concernant le point 8 de l'ordre du jour de la séance du 12 juin 2008.**

Les autres points à l'ordre du jour ont été examinés lors de la partie publique de la séance du Conseil de ce jour.

**4. Approbation du procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 24 janvier 2008**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'approuver tel que rédigé le procès-verbal de la séance tenue le 24 janvier 2008.

**8. Séance à huis clos — Suivi des travaux du Comité sur la cohérence des décisions**

Le Conseil poursuit ses travaux sur la cohérence des décisions.

**La séance est levée à 14 h 15.**

Le président du Conseil,



Laurent McCutcheon